AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0137
FR000077562-FS0054

23 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HIOLLE INDUSTRIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 janvier 2014, la société par actions simplifiée Nem Invest[1] (5-7 rue de Monttessuy, 75007 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 1er février 2013, le seuil de 5% des droits de vote de la société HIOLLE INDUSTRIES et détenir, à cette date, 695 363 actions HIOLLE INDUSTRIES représentant 1 390 726 droits de vote, soit 7,38% du capital et 8,82% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Au 16 janvier 2014, Nem Invest détenait 267 827 actions HIOLLE INDUSTRIES représentant 535 654 droits de vote, soit 2,84% du capital et 3,25% des droits de vote de cette société[3] (cf. D&I 214C0100 du 16 janvier 2014).

[1] Contrôlée par Natixis Private Equity, elle-même contrôlée par Natixis.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 9 421 056 actions représentant 15 773 960 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 9 421 056 actions représentant 16 486 637 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.